

Décharge 2012: Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)

2013/2216(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à EUROJUST pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/611/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur administratif d'Eurojust sur l'exécution du budget d'Eurojust pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier pointe les **défaillances mises en lumière par la Cour des comptes** en matière de légalité et de régularité des opérations et de transparence dans les procédures de recrutement d'Eurojust, sans remettre en cause sa gestion générale.